

Rédaction du nouveau guide relatif à la Directive « Machines »

Vous aussi, devenez membre des commissions Rejoignez-nous !

Appréhendez

Les futurs projets de norme,

Prenez part

Au contenu des futures normes,

Commentez

Les projets en consultation,

Participez

Aux réunions des commissions françaises

Devenez Expert Européen

Et allez défendre les positions stratégiques françaises

Agenda des prochaines Commissions

AF 048 Mobilier domestique

Mercredi 17 avril 2019

AF 078 Méthodes d'essai

Jeudi 18 avril 2019

AF 041 Cercueils

Vendredi 19 avril 2019

AF 049 Lits et matelas Réunion spécifique aux allégations matelas

Jeudi 16 mai 2019

AF 021 Mobilier de puériculture

Mercredi 22 mai 2019

Réunion plénière du CEN/TC 207

Mercredi 29 mai 2019

Le groupe de travail en charge du guide d'application de la Directive Machine travaille sur une nouvelle version de celui-ci. Parmi les modifications, il est proposé de clarifier les appareils concernés par la Directive Machines : en complément des mobiliers opérés électriquement, les mobiliers électrique pour divertissement (comme les

sièges de simulateurs de fête foraine) seraient désormais inclus. En outre, ce groupe de travail s'est rapproché du Comité Technique ameublement au dernier trimestre 2018. Celui-ci, dans une proposition qui sera débattue en février, a souhaité également inclure dans le domaine d'application du guide d'autres types de

meublier, comme les composants motorisés des éléments de rangement (par exemples les portes ou tiroirs des meubles de cuisine).



Mobilier électrique

Le comité technique en charge d'élaborer la future norme IEC 60335-2-116 relative aux exigences des mobiliers électriques a décidé, lors de sa réunion plénière, d'envoyer au Vote Formel un projet de norme définitif.

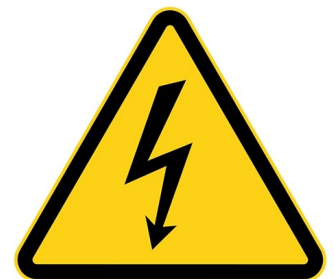
Toutefois, les membres de ce groupe ont envoyé le projet de norme au comité technique ISO ameuble-

ment pour information et commentaires.

Même si le projet de norme définitif n'a pas beaucoup changé par rapport à la version soumise à l'enquête (début 2018), le comité technique ameublement a l'occasion de commenter le projet une ultime fois.

Leurs propositions, seront discutés par le comité

« appareils électrodomestiques » en juin.



Renaissance de la commission AF 041 « cercueils »

La commission AF 041 cercueils s'est réunie le 25 janvier dernier. Celle-ci a réuni de nombreux fabricants, représentant à la fois les cercueils en bois et en carton, ainsi que des membres des autorités publiques et des utilisateurs. Au cours de cette réunion, M Penaud d'OGF France a été nommé président de la commission AF 041 et les membres ont décidé la révision de la norme NF D 80-001-3 « crémation ». Cette demande de révision fait suite à la publication du dé-

cret 2018-966 relatif aux cercueils. Outre une mise en conformité avec les exigences du décret, les membres ne sont pas opposés à ouvrir la discussion pour introduire des exigences environnementales dans la future norme. Il n'a pas encore été décidé de réviser les deux premières parties de cette norme (respectivement « exigences mécaniques » et « biodégradabilité »), la décision sera prise lors de la prochaine commission, le 19 avril 2019.



Quoi de neuf ?

Le projet « sièges pour enfants » bientôt en seconde enquête

Le groupe européen **WG2 « mobilier de puériculture »** a traité les commentaires issus de l'enquête CEN lors d'une réunion en septembre dernier. De nombreux points ont été clarifiés mais l'introduction de nouvelles exigences, notamment relatives aux sièges mous (composés de mousse ou de billes de polystyrènes), ont contraint les experts à envoyer le projet en seconde enquête CEN. Celle-ci devrait avoir lieu **au premier semestre 2019**.

La nouvelle EN 1022 bientôt publiée

L'EN 1022 « mobilier—sièges—détermination de la stabilité » va être publiée en février.

Comme pour l'EN 1728 en 2012, cette nouvelle version regroupera l'ensemble des méthodes d'essai permettant d'évaluer la stabilité pour tous les sièges domestique, collectif, bureau, ainsi que les sièges d'extérieur type « bains de soleil ».

La nouvelle EN 1335-2 bientôt publiée

La révision de l'EN 1335-

2 *Sièges de travail de bureau—exigences de sécurité* s'achèvera en février par sa publication. Pour rappel, elle a été révisée pour prendre en compte la nouvelle norme de méthode d'essai EN 1728, elle-même prenant en compte l'EN 1335-3 (qui sera donc annulée lorsque l'EN 1335-2 sera publiée).

Cette révision a également pour but de restructurer la norme pour plus de lisibilité (avec un tableau récapitulatif des essais et exigences).

Des normes franco-françaises puériculture

La commission AF 021 « mobilier de puériculture » s'est réunie mi-janvier pour réviser les normes françaises NF D 60-300-1&4 « mobilier de puériculture » relatives aux lits et aux meubles autres que sièges et tables.

Ces deux projets de révision prennent en considération les projets d'amendements qui ont été discutés entre 2015 et 2016. L'enquête devrait débuter courant février. Une réunion de dépouillement aura lieu le mercredi 22 mai prochain.



Normadico—Brexit et normalisation

De nombreuses incertitudes entourent la sortie du Royaume Uni de l'UE, aucun accord n'ayant abouti jusqu'à présent.

En ce qui concerne la normalisation, le CEN a souhaité éviter tout risque de confusion dans les travaux techniques à venir. Pour cela une période de transition, allant jusqu'au 31 décembre 2020, a été mise en place afin de permettre au BSI (équivalent britannique d'AFNOR) de continuer à s'impliquer dans les travaux de normalisation.

La Grande Bretagne

avait en effet exprimé son souhait de continuer à reprendre les normes européennes pour se mettre en conformité avec les normes utilisées dans les divers pays européens et ainsi poursuivre ses échanges commerciaux avec ses partenaires actuels.

Cette période de transition évitera d'exclure le Royaume Uni du CEN car il ne sera plus membre de l'UE, ni de l'AELE, ni susceptible d'en devenir membre. Cette dérogation aux critères en vigueur pour être membre du CEN permettra au BSI de

conserver l'ensemble de ses droits et obligations actuels (notamment détention de secrétariats, présidences et animations, droits de vote et obligation de reprendre dans sa collection nationale les normes européennes).

Ces mesures ont été prévues dans le cas où un accord de retrait serait adopté. Dans le cas contraire, les décisions du CEN seraient à revoir afin de préserver les valeurs fondamentales du système européen de normalisation qui vise à faire converger les règles nationales de ses membres.

PUBLICATIONS

NF EN 1116 : Cuisines—coordination des dimensions
Janvier 2018

NF EN 1335-2 : Sièges de travail de bureau—exigences de sécurité
Prévue pour février 2019

NOTE : cette publication entrainera l'annulation de la **NF EN 1335-3** *Sièges de travail de bureau—méthodes d'essai*

NF EN 1022 : Sièges de travail de bureau—exigences de sécurité
Prévue pour février 2019

Les normes sont disponibles sur la boutique en ligne AFNOR
<http://www.boutique.afnor.org/normes>

Rapport de Situation de la normalisation Ameublement

Le Rapport de situation annuel publié par le BNBA est disponible sur le site internet de FCBA à l'adresse suivante :
<https://www.fcba.fr/sites/default/files/files/Ameublement%202019.pdf>

Seconde Enquête publiques des lits mezzanine

Les deux parties de la norme NF D 62-100 « lits mezzanines » sont actuellement en seconde enquête publique jusqu'au 05 avril.

Ces deux normes sont en cours de révision pour prendre en compte les nouvelles versions des normes « couchages en hauteur » NF EN 747-1&2.

Il a été décidé, suite à la première enquête publique, de revoir l'analyse de risque relatif aux coincements des doigts, en prenant appui sur le récent Rapport Technique « mobilier—coincement des doigts ». Ces modifications ont amené la commission à proposer une seconde enquête publique. Les deux enquêtes sont disponibles via les liens ci-dessous et une réunion de dépouillement sera organisée à FCBA le mercredi 17 avril.

<https://norminfo.afnor.org/consultation/77437>

<https://norminfo.afnor.org/consultation/77438>



BUREAU DE NORMALISATION
BOIS ET AMEUBLEMENT

Bureau de Normalisation Bois et Ameublement
10, rue Galilée – 77420 Champs-sur-Marne
Tel. 01 72 84 96 53

Contact : Adrien GAUDRON
Tel. 01 72 84 96 51
adrien.gaudron@fcba.fr